

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2333

29 octobre 2010

SOMMAIRE

ABP LUX S.A.	111953	EBM S.à r.l.	111979
AEF Holding S.à r.l.	111954	Erache Investment S.A.	111972
AG' DECO S.A.	111955	Even Germany S.C.A.	111972
AIREDALE REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s.	111957	Facta Holding S.A.	111978
Albemarle Equity S.A.	111957	Fanopi S.A.	111977
Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. ..	111947	Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg	111964
Amerly's International S.A.	111959	GameStop Global Holdings S.à r.l.	111976
Austell Financière S.A.	111980	GameStop Global Holdings S.à r.l.	111977
Blackpearl Capital Group S.A.	111959	GEORGES BOISENET, Société à respon- sabilité limitée	111978
Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l.	111962	Gestion Financière et Patrimoniale S.A.	111954
Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l.	111962	Global Energy Trading S.A.	111978
BURTON REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s.	111963	Graficom	111979
Caducée Finance S.à r.l.	111963	Hanau Luxembourg S.à r.l.	111980
Camper & Nicholsons International S.A.	111963	H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l.	111967
Camper & Nicholsons International S.A.	111964	Himmelsberg S.A.	111966
Camper & Nicholsons International S.A.	111962	Horses Farm S.A.	111980
Cauren S.A.	111965	HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A.	111982
Colyzeo Finance S.à r.l.	111965	Inter-Conseil Luxembourg S.à r.l.	111979
Colyzeo Finance S.à r.l.	111965	Interfiduciaire S.A.	111972
Colyzeo Finance S.à r.l.	111966	International Corporate Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	111984
Compagnie Financière de l'Occitanie Spf S.A.	111966	Lux-Friandises S.à r.l.	111957
Comptoir des Fers et Métaux S.A.	111966	Malerbetrieb Burg & Kirch GmbH	111984
Cyclon S.A.	111967	Mangen Constructions S.A.	111955
DDL	111970	Maurabia S.à r.l.	111971
Diversita	111969	Moonraker	111967
DMP Investment Consulting S.à r.l.	111971	Probus S.A.	111981
Duplitape S.A.	111971	RDC International S.à r.l.	111948
		Sandhill Investing S.A.-SPF	111938
		Scarborough Luxembourg S.à r.l.	111977

Sandhill Investing S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.605.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SANDHILL INVESTING CORP." (the "Company"), a company organised under the British Virgin Islands law, incorporated in the British Virgin Islands on 1 July 2003 and validly registered with the Registrar of Companies in the British Virgin Islands as stated in the Certificate of Incorporation and having its registered office in Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) as stated in the Memorandum of Association and Articles of Association, which documents are attached to the present deed.

The meeting is presided by Ms Angelina SCARCELLI, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting appoints as secretary Ms Sofie VAN HERZEELE, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr François MANTI, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy holder.

This attendance list, signed "ne varietur" by the board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

In the same way, the proxies of the represented shareholders at the meeting, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The shares representing the entire subscribed capital are present or represented at this meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II) The notices convening a meeting required by The British Virgin Islands law, have been regularly dispatched and the shareholders present or represented have full knowledge of the agenda.

The shareholders present and represented also declare, in accordance with Article 50 of the Articles of Association of the Company, to renounce to the seven days' prior notice for meetings as specified in Article 52 (b) of the said Articles of Association.

III) The following documents have been submitted to the meeting:

- Certified true copies of the following documents:

* Memorandum of Association and Articles of Association;

* Certificate of Incorporation;

* Certificate of Good Standing, and

* Certificate of Incumbency;

- Minutes of the meeting of the board of directors of the Corporation held in Geneva (Switzerland), on 16 August 2010;

- Written resolution of the shareholders of the Corporation dated 17 August 2010; and

- Register of shareholders.

All above mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

IV) The Company intends to transfer its registered office to the Grand Duchy of Luxembourg.

Furthermore, a meeting of the board of directors held in Geneva (Switzerland) on 16 August 2010 decided (1) to circulate a Written Resolution to the shareholders of the Corporation which Resolution was taken on 17 August 2010, and (2) to convene the present general meeting.

Said Written Resolution of the shareholders of the Company has already resolved that the Company discontinue in the British Virgin Islands and continue in the Grand Duchy of Luxembourg. The present meeting shall henceforth resolve upon the transfer of the registered office of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg and state this decision in the forms required by Luxembourg law.

V) The present meeting shall also decide the necessary amendments of the Articles of Association to put the Company in conformity with Luxembourg legislation and the appointment of new directors and of the statutory auditor.

The chairman reads the conclusions, set up in French, of the auditor's report rendered by "VAN CAUTER-SNAU-WAERT & Co S.à r.l.", "réviseur d'entreprises" established and having its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and which are the following:

“Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n’avons pas d’observation à formuler sur la valeur globale de l’apport, apport qui trouve son origine dans le transfert de l’universalité des biens de la société de droit des Iles Vierges Britanniques à une société anonyme de droit luxembourgeois pour une valeur retenue d’actif net de 2.950.000.- EUR et qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 310 actions d’une valeur nominale de 100.- EUR chacune, augmenté d’une prime d’émission de 2.919.000.- EUR à émettre en contrepartie.”

The auditors report, dated Strassen (Grand Duchy of Luxembourg) 7 June 2010, signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The aggregate amount of the assets and liabilities of the Company results from a financial situation as per 31 March 2010, attached to said auditor’s report.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting notes that as a result of the first resolution, the Company has acquired Luxembourg nationality and that the Company henceforth is subject to Luxembourg law excluding any other law.

As a result thereof the following resolutions have been passed in accordance with Luxembourg law.

Third resolution

The meeting decides to proceed to a full restatement of the Articles of Association of the Company so as to adapt them to the Luxembourg legislation and in particular to the law of 11 May 2007, concerning the establishment of family estate management companies (SPF).

The restated Articles of Association of the Company will have henceforth the following new wording:

“Name - Registered office - Duration - Object Capital

Art. 1. There exists here after a public limited company (“société anonyme”) in the form of a family estate management company and under the name of “SANDHILL INVESTING S.A.-SPF”.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders’ meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board

of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of May of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007)."

Fourth resolution

The meeting gives discharge to the directors in office before the transfer of the registered office.

Fifth resolution

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S.

Luxembourg, section B, number 40312) is appointed statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders of 2016.

Sixth resolution

The number of directors is fixed at three (3). The following persons are appointed directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders of 2016.

a) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

c) Mr François MANTI, Lawyer, born in Algrange (France), on 7 October 1970, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Seventh resolution

Without prejudice to the right of the board of directors to transfer the registered office within Luxembourg-city, the registered office of the Company is established at: 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company, as a result of this deed, are estimated at approximately thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «SANDHILL INVESTING CORP.» (la «Société»), une société de droit des Iles Vierges Britanniques constituée aux Iles Vierges Britanniques le 1^{er} juillet 2003 et valablement inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques tel qu'il résulte d'un «Certificate of Incorporation» et ayant son siège social à T Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), tel qu'il résulte d'une «Memorandum of Association and Articles of Association», ces documents étant annexés aux présentes.

L'Assemblée est présidée par Madame Angelina SCARCELLI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme secrétaire Madame Sofie VAN HERZEELE, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employéE avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leur mandataire.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Pareillement, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

II) Les convocations exigées par le droit des Iles Vierges Britanniques ont été régulièrement envoyées, et les actionnaires présents et représentés ont pleine connaissance de l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et représentés déclarent par ailleurs conformément à l'article 50 des statuts actuels de la Société, renoncer au délai de convocation de sept jours prévu à l'article 50 (b) des statuts actuels.

III) Les documents suivants sont soumis à l'Assemblée:

- Copies certifiées conformes à l'original des documents suivants:

- * Memorandum of Association;
- * Certificate of Incorporation;
- * Certificate of Good Standing, et
- * Certificate of Incumbency;
- Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Genève (Suisse), le 16 août 2010;
- Résolution écrite des actionnaires du 17 août 2010;
- Registre des Actionnaires.

Tous les documents précités seront signés ne varietur par le notaire et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

IV) La Société souhaite transférer son siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, une réunion du conseil d'administration tenue à Genève (Suisse) le 16 août 2010 a décidé (1) de transmettre aux actionnaires de la Société une résolution écrite qui a été prise le 17 août 2010 et (2) de convoquer la présente Assemblée générale.

Ladite résolution écrite des actionnaires de la Société a décidé que la Société cesse d'exister aux Iles Vierges Britanniques et continue au Grand-Duché de Luxembourg. La présente Assemblée doit dès lors décider du transfert du siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg, et faire acter cette décision dans les formes requises par la loi luxembourgeoise.

V) Par ailleurs, il appartient la présente Assemblée Générale de statuer sur les modifications statutaires nécessaires pour mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise, et de décider la nomination des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes.

Le président donne lecture des conclusions du réviseur d'entreprises, «VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l.», réviseur d'entreprises établie et ayant son siège social à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans le transfert de l'universalité des biens de la société de droit des Iles Vierges Britanniques à une société anonyme de droit luxembourgeois pour une valeur retenue d'actif net de 2.950.000.- EUR et qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 310 actions d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune, augmenté d'une prime d'émission de 2.919.000.- EUR à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, daté Strassen, le 7 juin 2010, sera signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant pour être annexé au et enregistré avec le présent acte.

L'universalité des actifs et passifs de la Société ressort d'une situation financière au 31 mars 2010, laquelle est restée attachée audit rapport du réviseur.

Ensuite, l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que suite à la première résolution, la Société a acquis la nationalité luxembourgeoise et que la Société est dès lors soumise au droit luxembourgeois à l'exclusion de toute autre loi.

Par conséquent, les résolutions suivantes ont été passées conformément au droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société pour les adapter à la législation luxembourgeoise et en particulier à la loi du 11 mai 2007 concernant l'établissement de sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF):

Les statuts refondus de la Société auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familiale sous la dénomination de «SANDHILL INVESTING S.A.-SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).»

Quatrième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction avant le transfert du siège.

Cinquième résolution

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312) est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2016.

Sixième résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2016:

- a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- c) Monsieur François MANTI, Juriste, né à Algrange (France), le 7 octobre 1970, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Septième résolution

Sans préjudice du droit du conseil d'administration de déplacer ultérieurement le siège de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg, le siège de la Société est établi au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui seront mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. SCARCELLI, S. VAN HERZEELE, F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11161. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127820/486.

(100145519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.711.480,60.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.975.

Im Jahre zweitausendzehn, den dreißigsten August, um 16.30 Uhr,
vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen,
haben sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung), die

1. Allianz SE, eine europäische Aktiengesellschaft (Societas Europae) deutschen und europäischen Rechts mit Gesellschaftssitz in der Königinstraße 28, D-80802 München, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 164.232 (die Allianz SE), und

2. AZ-Argos 54 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 180833 (die AZ-Argos 54),

(nachstehend die Gesellschafter),

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 128.975 (die Gesellschaft), eingefunden,

beide vertreten durch Herrn Philippe Ney, avocat à la Cour, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund von privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in München, am 06. August 2010 und am 19. August 2010.

Die Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter, namens handelnd wie eingangs erwähnt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die Gesellschafter in gegenwärtiger Generalversammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen. Die Anwesenheitsliste, nach ne varietur Unterzeichnung durch den unterzeichneten Notar und den Bevollmächtigten, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Abänderung der Zeichnungsbefugnis der Geschäftsführer der Gesellschaft und demzufolge Anpassung von Artikel 11 Absatz 4 der Satzung der Gesellschaft;

2. Rücktritt von Herrn Hero Wentzel als Geschäftsführer A der Gesellschaft; und

3. Berufung von Herrn Cornelis Bunschoten als Geschäftsführer B der Gesellschaft, sowie Umberufung von Herrn Christian Maria Zarnitz zum Geschäftsführer B der Gesellschaft.

Sodann treffen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Zeichnungsbefugnis der Geschäftsführer der Gesellschaft abzuändern und demzufolge Artikel 11 Absatz 4 der Satzung der Gesellschaft anzupassen.

Der Wortlaut vom vierten Absatz des elften Artikels lautet demnach wie folgt:

"Um die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und verpflichten, bedarf es (i) der gemeinsamen Unterschrift eines A Geschäftsführers mit einem A oder B Geschäftsführer, bzw. einem ad hoc Agenten gemäß Artikel 11 Absatz 6, (ii) der gemeinsam Unterschrift eines B Geschäftsführers mit einem A Geschäftsführer, bzw. einem ad hoc Agenten gemäß Artikel 11 Absatz 6."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Rücktritt von Herrn Hero Wentzel von seiner Funktion als Geschäftsführer A der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. August 2010 anzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Cornelis Bunschoten, geboren am 11. Mai 1957 in Krommenie, Niederlande, mit beruflicher Anschrift in NL-1017 Amsterdam (Niederlande), 484, Keizersgracht, als Geschäftsführer B der Gesellschaft zu nominieren, dies mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Nachfolgend zur Abänderung der Zeichnungsbefugnis der Geschäftsführer der Gesellschaft, beschließen die Gesellschafter, Herrn Christian Maria Zarnitz, Geschäftsführer A der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer B umzuberufen.

Die Zusammensetzung des Geschäftsführerrates sieht demnach wie folgt aus:

- Alain Schaedgen: Geschäftsführer A;
- Cornelis Bunschoten: Geschäftsführer B;
- Christian Maria Zarnitz: Geschäftsführer B;
- Paul Michael Leopold Achleitner: Geschäftsführer B;
- Stephan Johannes Theissing: Geschäftsführer B.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und Kosten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte auf ca. EUR 1.200,- geschätzt und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und keine weiteren Ersuchen gestellt wurden, wurde die Generalversammlung um 16.45 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem, hat die Erschienene zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. NEY, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 31 août 2010. Relation: CAP/2010/3029 Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift,

Capellen, den 16. September 2010.

Référence de publication: 2010127639/79.

(100145768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

RDC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.404.255,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.885.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of August, at 3.30 p.m.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Companies, Inc., a corporation incorporated under the laws of Delaware and having its principal place of business at 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, United States of America (the "Contributor"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of RDC International S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Cayman Islands by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henry Hellinckx, notary public, on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 30 dated 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henry Hellinckx, prenamed, on 23 February 2010, published in the Memorial C number 787 dated 16 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 20 August 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 30,775,071 (thirty million seven hundred seventyfive thousand seventy-one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 629,184 (six hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-four United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 30,775,071 (thirty million seven hundred seventy-five thousand seventy-one United States Dollars) to USD 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars) by the issuance of 629,184 (six hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 5,662,653.64 (five million six hundred sixty-two thousand six hundred fifty-three United States Dollars and sixty-four United States Dollars Cents), of which USD 62,918.40 (sixty-two thousand nine hundred eighteen United States Dollars and forty United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Rowan Companies, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 629,184 (six hundred twenty-nine thousand one hundred eighty-four United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,775,071 (thirty million seven hundred seventy-five thousand seventy-one United States Dollars) to USD 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars) by the issuance of 629,184 (six hundred twenty-nine thousand one hundred eightyfour) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of USD 5,662,653.64 (five million six hundred sixty-two thousand six hundred fifty-three United States Dollars and sixty-four United States Dollars Cents) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 62,918.40 (sixty-two thousand nine hundred eighteen United States Dollars and forty United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve.

The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind of 43,121,466 (forty-three million one hundred twenty-one thousand four hundred sixty-six) shares with a total fair value of USD 6,291,837.64 (six million two hundred ninetyone thousand eight hundred thirty-seven United States Dollars and sixty-four United States Dollars Cents) in Skeie Drilling and Production ASA, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norway (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.

Intervention - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 6,291,837.64 (six million two hundred ninety-one thousand eight hundred thirtyseven United States Dollars and sixty-four United States Dollars Cents) and has been approved by the

managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 August 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 26 August 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share Capital Increase, and confirm the validity of the payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 31,404,255 (thirtyone million four hundred four thousand two hundred fifty-five United States Dollars), represented by 31,404,255 (thirty-one million four hundred four thousand two hundred fifty-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand six hundred euro (€ 3.600,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'août à 15 heures 30.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Companies, Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son établissement principal sis 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, Etats Unis d'Amérique (l' «Apporteur»),

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de RDC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous le droit des îles Cayman, suivant un acte du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 30 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C numéro 787 du 16 avril 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant, le 20 août 2010, en cours de publication au Mémorial C.

II. Que les 30.775.071 (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 629.184 USD (six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 30.775.071 USD (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze Dollars américains) à un montant de 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains) par l'émission de 629.184 (six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 5.662.653,64 USD (cinq millions six cent soixante-deux mille six cent cinquante-trois Dollars américains et soixante-quatre Cents), duquel un montant de 62.918,40 USD (soixante-deux mille neuf cent dix-huit Dollars américains et quarante Cents) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Rowan Companies, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 629.184 USD (six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 30.775.071 USD (trente millions sept cent soixante-quinze mille soixante-et-onze Dollars américains) à un montant de 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains) par l'émission de 629.184 (six cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (l'«Augmentation de Capital»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 5.662.653,64 USD (cinq millions six cent soixante-deux mille six cent cinquante-trois Dollars américains et soixante-quatre Cents) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 62.918,40 USD (soixante-deux mille neuf cent dix-huit Dollars américains et quarante Cents) sera alloué à la réserve légale.

L'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission sont entièrement payés par voie d'un apport en nature consistant en 43.121.466 (quarante-trois millions cent vingt-et-un mille quatre cent soixante-six) parts sociales d'une valeur totale de 6.291.837,64 USD (six millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-sept Dollars américains et soixante-quatre Cents) dans Skeie Drilling and Production ASA, une société constituée selon les lois Norvégiennes, ayant son siège social à Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norvège (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Apporteur de l'Augmentation de Capital et de la Prime d'Emission par l'Apport.

Intervention - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé, qui déclare payer l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission par voie de l'Apport, qui est désormais à disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 6.291.837,64 USD (six millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-sept Dollars américains et soixante-quatre Cents) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 26 août 2010, qui sera annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

- a) John L. Buvens, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Jean-François Findling, demeurant 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 26 août 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, ainsi que la valeur de l'Augmentation de Capital, et confirment la validité de son paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient 31.404.255 (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 31.404.255 USD (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains), représenté par 31.404.255 (trente-et-un millions quatre cent quatre mille deux cent cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

...»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ trois mille six cent euros (€ 3.600,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Eschsur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010 Relation: EAC/2010/10406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127810/245.

(100145403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

ABP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.803.

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABP LUX S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2010, en cours de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 389.000, EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000, EUR à 420.000, EUR, sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable de chacune des 1.000 actions existantes de 31.- EUR à 420.- EUR.

2.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 389.000, EUR (trois cent quatre-vingt neuf mille euros), en vue de le porter de son montant actuel de 31.000.- EUR (trente et un mille euros) à 420.000, EUR (quatre cent vingt mille euros), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des 1.000 (mille) actions existantes, pour la porter de son montant actuel de 31.- EUR (trente et un euros) à 420.- EUR (quatre cent vingt euros).

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de 389.000, EUR (trois cent quatre-vingt neuf mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 5. (alinéa premier). Le capital social est fixé à quatre cent vingt mille euros (420.000.- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de quatre cent vingt (420.- EUR), divisées en neuf cent cinquante (950) actions ordinaires de classe A et cinquante (50) actions préférentielles de classe B donnant droit à un dividende majoré."

111954

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT, Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2010. Relation GRE/2010/2918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR COPIE CONFORME Délivrée à la société.

Junglinster, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127643/61.

(100145804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

AEF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 133.000.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.687.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 23/09/2010

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2010:

1. Monsieur Pierre METZLER, Gérant, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société;

2. Monsieur Jacques RECKINGER, Gérant, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg: gérant de la Société;

3. Monsieur Georges GUDENBURG est remplacé par Monsieur Michel BULACH, gérant, né le 06 Avril 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Septembre 2010.

Référence de publication: 2010127645/19.

(100145786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Gestion Financière et Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 88.642.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Pétange le 17 septembre 2010.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Georges MAJERUS en tant que nouvel administrateur.

L'assemblée a décidé le renouvellement des mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Administrateurs:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

Demeurant professionnellement

81 rue Jean-Baptiste Gillardin L-4735 PETANGE

Madame Renée WAGNER KLEIN, employée privée

Demeurant professionnellement

81 rue Jean-Baptiste Gillardin L-4735 PETANGE

Monsieur Georges MAJERUS, Expert-Comptable

Demeurant professionnellement

62 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Commissaire aux comptes:
SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.A.R.L.
81, rue J-B Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 17 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010127723/28.

(100145381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

AG' DECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7323 Steinsel, 17, Montée Haute.

R.C.S. Luxembourg B 107.899.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 30 juin 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Révocation de la société ABH Fiduciaire SARL, RC B 131601, de son poste de commissaire aux comptes
2. Nomination au poste de commissaire aux comptes la société Compta Services & Partners Sàrl, RC B 104.830, sis 6 Jos Seyler Strooss L 8522 Beckerich et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127646/15.

(100145817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Mangen Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 43.028.

L'an deux mil dix, le neuvième jour de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANGEN CONSTRUCTIONS S.A., avec siège social au 8A, rue des Carrières, L – 8411 Steinfort, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 43028, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen en date du 9 février 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 225 du 17 mai 1993 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu sou seing privé le 6 juillet 2001 dans le cadre de la conversion de la devise du capital en EURO, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 165 du 30 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cristina Fernandes, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modifier l'objet social de la Société en insérant tous travaux de façade et de plafonnage, de voierie et de pavage, l'activité de commerce en général ainsi que la possibilité de donner en location à l'intérieur du groupe les installations techniques, machines et matériel roulant dont elle dispose et faire de la mise à disposition de personnel.

2. En conséquence, modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "Art. 4.-La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, l'exploitation d'une entreprise de construction et de travaux publics et industriels, comprenant entre autres toutes sortes de travaux de terrassement, de travaux de drainage, de travaux de route et de constructions d'art non métalliques, la pose de cables et de canalisations diverses, tous les travaux de gros oeuvre, l'activité générale de la construction, les travaux de démolition et les travaux de rejointement. La Société a également pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, tous travaux de façade et de plafonnage, de voierie et de pavage. La société pourra en outre donner en location à l'intérieur du groupe

les installations techniques, machines et matériel roulant dont elle dispose et faire de la mise à disposition de personnel. La société pourra aussi exercer l'activité de commerce en général, et encore: réaliser toutes transactions immobilières, l'achat, la vente et la distribution de tous matériaux de construction et de produits industriels analogues; - s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son développement; - réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet, ou qui peuvent en faciliter l'extension ou le développement."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires de modifier l'objet social de la Société en insérant tous travaux de façade et de plafonnage, de voierie et de pavage, l'activité de commerce en général ainsi que la possibilité de donner en location à l'intérieur du groupe les installations techniques, machines et matériel roulant dont elle dispose et faire de la mise à disposition de personnel.

Deuxième résolution:

En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, l'exploitation d'une entreprise de construction et de travaux publics et industriels, comprenant entre autres toutes sortes de travaux de terrassement, de travaux de drainage, de travaux de route et de constructions d'art non métalliques, la pose de câbles et de canalisations diverses, tous les travaux de gros oeuvre, l'activité générale de la construction, les travaux de démolition et les travaux de rejointement.

La Société a également pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, tous travaux de façade et de plafonnage, de voierie et de pavage.

La société pourra en outre donner en location à l'intérieur du groupe les installations techniques, machines et matériel roulant dont elle dispose et faire de la mise à disposition de personnel.

La société pourra aussi exercer l'activité de commerce en général, et encore:

- réaliser toutes transactions immobilières, l'achat, la vente et la distribution de tous matériaux de construction et de produits industriels analogues;

- s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son développement;

- réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet, ou qui peuvent en faciliter l'extension ou le développement."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Ramos, Cristina Fernandes, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 septembre 2010. LAC / 2010 / 39770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127780/93.

(100145214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

AIREDALE REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.685.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions de commanditaire signé en date du 16 décembre 2009, avec effet à ce jour, que Monsieur Alain Heinz a cédé la totalité des actions de commanditaire qu'il détenait dans la société Airedale Real Estate Partnership S.e.c.s. à la société Brampton Investments S.à r.l. ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L – 1511 Luxembourg

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2010127647/14.

(100145772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Albemarle Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.778.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127648/10.

(100145762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Lux-Friandises S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4849 Rodange, 25, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 155.602.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Helder Filipe VIANA DA COSTA CARVALHO, comptable, demeurant à L-3511 Dudelange, 111 rue de la Libération.

2. Monsieur Rui Paulo DA SILVA SANTOS, vendeur, demeurant à L-4849 Rodange, 25 rue des Romains.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Lux-Friandises S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Rodange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente en gros et en détail de produits alimentaires de tous genres, de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que de tous produits et matériels destinés à l'Horeca, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Helder Filipe VIANA DA COSTA CARVALHO, préqualifié,	50 parts
2.- Monsieur Rui Paulo DA SILVA SANTOS, préqualifié,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Helder Filipe VIANA DA COSTA CARVALHO, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4849 Rodange, 25 rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Viana da Costa Carvalho, Da Silva Santos, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11093. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127758/80.

(100145471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 septembre 2009

La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Amerly's International S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127652/16.

(100145690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Blackpearl Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.599.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«DECROW CAPITAL S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ici représentée par Madame Florence GASET, employée privée, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Blackpearl Capital Group S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités de prestations de conseil et d'étude en matière économique dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra réaliser toutes opérations d'assistance en matière économique, commerciale et managériale. Elle pourra être sollicitée pour rechercher, analyser toutes informations économiques, commerciales et managériales.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaire ou non, dans son développement, organisation et management.

Elle réalisera notamment les études de marché et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décisions. La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation, sera toujours requise.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les trois mille cent (3.100) actions sont souscrites par la société «DECROW CAPITAL S.A.», prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions énumérées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été réunies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

Deuxième résolution

Est nommé administrateur pour une durée de six années:

- Monsieur Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

«Alter Audit S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé au 1, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GASET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11155. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127658/152.

(100145361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.346.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127661/9.

(100145790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 640.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.346.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 23/09/2010

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2010:

1. Monsieur Pierre METZLER, Gérant, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société;

2. Monsieur Jacques RECKINGER, Gérant, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg: gérant de la Société;

3. Monsieur Georges GUDENBURG est remplacé par Monsieur Michel BULACH, gérant, né le 06 Avril 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Septembre 2010.

Référence de publication: 2010127662/19.

(100145799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.428.

L'assemblée générale ordinaire du 27 août 2010 a fixé le nombre des administrateurs à trois et nommés administrateurs:

- M. RODRIGUEZ Gérard, né le 31.12.1937 à Torrevieja (Espagne) directeur de société, 21, Chemin des Fenasses, CH-1246, Corsier, Administrateur.

- M. CHOKRON Steve Albert, né le 31.01.1966 à Casablanca (Maroc), directeur financier, 3, rue Joseph Bernard, Boulogne Billancourt, France, Administrateur.

- Mme. MONTGOMERY Jilian, née le 09.06.1948 à Adélaïde (Australie), chef de service, 7, rue Suffern Raymond, MC-98000 Monaco, Administrateur.

A été renommé Commissaire aux Comptes EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014 statuant sur l'exercice clôturant au 30.09.2013.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010127677/20.

(100145796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

BURTON REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.683.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions de commanditaire signé en date du 16 décembre 2009, avec effet à ce jour, que Monsieur Alain Heinz a cédé la totalité des actions de commanditaire qu'il détenait dans la société Burton Real Estate Partnership S.e.c.s. à la société Brampton Investments S.à r.l. ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie L – 1511 Luxembourg

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2010127671/14.

(100145773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.428.

—
Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010127676/10.

(100145795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Caducée Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.479.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cessions de parts sociales sous seing privé intervenu en date du 3 août 2010, que les sociétés Cz2 Tour S.à r.l. et C8 La Tour S.à r.l. ont cédé des parts sociales de Caducée Finance S.à r.l. («la Société») à divers associés. Suite à ces cessions, dûment acceptées par la Société, la répartition des 20.000 parts sociales composant le capital social s'établit comme suit:

Associés	Nombre de parts sociale dans la Société
Cz2 Tour S.à r.l.	
2-4, avenue Marie-Thérèse	
L-2132 Luxembourg, G-D Luxembourg	8.461 parts sociales
C8 La Tour S.à r.l.	
2-4, avenue Marie-Thérèse	
L-2132 Luxembourg, G-D Luxembourg	8.461 parts sociales

Bissell Holdings, LLC. 1349, International Parkway S., Suite 2421 Lake Mary, Florida 32746 United States	1.666 parts sociales
Nathalie Delbarre 5, Chemin du Chalet CH-1274 Grens (La Sauvagine), Suisse	133 parts sociales
Nicolas Froelicher 17, chemin Haccius CH-1212 Grand-Lancy, Suisse	201 parts sociales
GTI Investments S.à r.l. 18, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg G-D Luxembourg	1.000 parts sociales
Edgelawn Finance S.A. East 53 rd Street, Swiss Bank Building, 2 nd Floor Marbella, Panama, Republic of Panama	78 parts sociales
TOTAL:	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
 Signature
 Le Gérant

Référence de publication: 2010127672/43.

(100145386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.428.

Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010127678/10.

(100145797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg G 48.

Compte de résultats 2009

Recettes	€
Produits financiers	8.002,91 €
Total recettes	8.002,91 €
Dépenses	€
Frais bancaires	501,16 €
Frais divers	- €
Total dépenses	501,16 €
Recettes nettes	7.501,75 €
<i>Affectation du résultat</i>	
Résultat à affecter	7.501,75 €

Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF	
Rotary Club de Luxembourg	9.200,28 €
Placements (valeur d'acquisition)	264.642,25 €

111965

Banques: Compte courant	29.792,25€	80.627,23 €
Compte épargne	50.834,98 €	
Total Actif		354.469,76 €
PASSIF		
Fonds de réserve		299.355,15 €
Fonds d'activités		28.076,26 €
Dons à payer		27.038,35 €
Total Passif		354.469,76 €

Budget 2010

Recettes		
Dons		10.000,00 €
Dividendes		- €
Intérêts		4.000,00 €
Total		14.000,00 €
Dépenses		
Frais financiers		500,00 €
Bourses d'études		2.000,00 €
Dotations aux fonds de réserve		5.000,00 €
Projets de développement		5.000,00 €
Total		12.500,00 €
Résultat de l'exercice		1.500,00 €

Référence de publication: 2010128751/43.

(100145883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Cauren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.619.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127684/9.

(100145680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Colyzeo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127689/10.

(100145450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Colyzeo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127690/10.

(100145451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Himmelsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 62.737.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 21 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social de la société

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire devant se tenir en 2016.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Madame Anne Convers, née le 8 juillet 1974 à Annecy, France, demeurant 10, Chemin de Sainte-Anne, F-74940 Annecy-le-Vieux, France;
- Monsieur Romain Guiramand, né le 26 mai 1973 à Marseille, France, avec adresse professionnelle à Cours de Rive 10, CH-1211 Genève, Suisse
- Monsieur Eric Vernay, né le 22 juillet 1963 à Nancy (France), avec adresse professionnelle à Cours de Rive 10, CH-1211 Genève, Suisse

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire de la société Cofes Audit S.A., inscrite au registre des sociétés à Genève sous le numéro 14284/2007, avec siège social au 10, Cour de Rive, CH-1211 Genève. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire devant se tenir en 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010127732/25.

(100145423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Colyzeo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 102.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127691/10.

(100145452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Compagnie Financière de l'Occitanie Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.715.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127692/10.

(100145681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Comptoir des Fers et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 71.025.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 22 septembre 2010

En date du 22 septembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer Monsieur Ole Mikael Jensen, né le 11 octobre 1969 à Haslev, Danemark, demeurant à Immortellevej 15, 2950 Vedbaek, Danemark, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Monsieur Peter Bröcker
Monsieur Robert Bailkoski
Monsieur Tom Brophy
Monsieur Ole Mikael Jensen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.
COMPTOIR DES FERS ET METAUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2010127693/21.

(100145789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.107.

—
Veillez prendre note que l'actionnaire, M. Henk René PORTE, a changé d'adresse et demeure désormais à NL-3723 EZ Bitthoven (Pays-Bas), 8, Paulus Potterlaan.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour H.C. van der Vorm Beheer S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010127729/13.

(100145277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Cyclon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.470.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CYCLON S.A.
Ch. FRANCOIS / D. PIERRE
Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010127695/12.

(100145257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Moonraker, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 43.272.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August.
Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The limited liability company CALANTIO INVESTMENTS LIMITED registration No. HE 254601 with registered office at Prodromou 75, Oneworld Parkview House, 4th floor, 2063- Nicosia, Cyprus,
here duly represented by Mr. Jean FELL, company director, with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) MOONRAKER, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg number B 43272, has been incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, then notary residing in Mersch, on the 23rd of February 1993, published in the Mémorial C number 266 of the

4th of June 1993, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on the 11th of February 2010, published in the Mémorial C number 793 of the 16th of April 2010 (the "Company").

2) That the Company's capital is set at thirty one thousand two hundred fifty euro (EUR 31,250.-) represented by one thousand two hundred fifty (1.250) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors for the performance of their assignments.

10) That all the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately eight hundred euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée CALANTIO INVESTMENTS LIMITED, registre des sociétés No. HE 254601 avec siège social à Prodromou 75, Oneworld Parkview House, 4^{ième} étage, 2063 Nicosie, Chypre,

ici dûment représentée par Monsieur Jean FELL, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme MOONRAKER, ayant son siège social à L- 1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 43272, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 1993, publié au Mémorial C numéro 266 du 4 juin 1993, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2010, publié au Mémorial C numéro 793 du 16 avril 2010 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
- 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.
- 10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même société et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.FELL; J.SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2010. Relation GRE/2010/2941. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Junglinster, le 24 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127791/96.

(100145846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Diversita, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.375.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Philippe SPRUCH, demeurant au 123 avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 septembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «DIVERSITA», ayant son siège social au 123 avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 115.375, constituée suivant acte notarié en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 15 juin 2006 (ci-après «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 548 du 15 mars 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'introduire un nouvel article 15 dans les statuts de la société libellé de la façon suivante:

« **Art. 15.** Il est créé un comité stratégique groupe composé d'un minimum de 3 (trois) membres et d'un maximum de 6 (six) membres choisis par le Gérant de la Société de façon discrétionnaire. Le gérant peut également fixer la période pendant laquelle les membres siègent au comité stratégique groupe et désigner le Président du comité stratégique groupe.

Le gérant peut à tout moment révoquer un ou plusieurs membres du comité stratégique groupe sans être obligé de justifier cette décision. Les membres du comité stratégique groupe seront remboursés par la société de tous les frais raisonnables exposés par eux en rapport avec l'exercice de leurs fonctions. Le gérant peut, en outre, décider de leur payer une rémunération.

Au moins une fois par an, le gérant informera les actionnaires de la composition du comité stratégique groupe et de la rémunération (s'il y en a) payée aux dits membres.

Le gérant sollicitera l'intervention du comité stratégique groupe sur tous les aspects stratégiques d'ordre commercial ou industriel concernant la société et/ou le groupe de sociétés auquel appartient la société, l'évaluation des investissements à faire par la société, le monitoring du développement financier et de gestion du groupe auquel appartient la société et les lignes directrices applicables aux budgets à établir. Celui-ci définira tout autre sujet qu'il souhaite voir examiner par le comité stratégique groupe.

Avec l'accord préalable du gérant, le comité stratégique groupe peut demander l'assistance d'experts pour obtenir les informations nécessaires pour pouvoir exercer correctement ses fonctions.

Le comité stratégique groupe sera convoqué par le gérant de la Société ou le Président du comité stratégique groupe par convocation écrite envoyée par fax, email ou par courrier aux membres au moins 2 jours avant la réunion. La convocation indiquera également le lieu de la réunion, qui pourra se trouver au Luxembourg ou à l'étranger. Un membre peut représenter un autre membre au comité stratégique groupe au moyen d'une procuration. Si tous les membres du comité stratégique groupe sont présents ou représentés à une réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable. La consultation du comité stratégique groupe peut également se faire par écrit à l'initiative de son Président ou du gérant de la Société.

Toutes les décisions du comité stratégique groupe seront valablement adoptées si au moins une majorité de ses membres sont présents ou représentés et si la décision est approuvée par une majorité simple des membres présents ou représentés. Le Président du Comité Consultatif informera gérant par écrit des décisions prises par le comité stratégique groupe.

Le Gérant fera au mieux afin de tenir les membres du comité stratégique groupe informés en temps utiles de tout développement significatif dans les affaires de la société, de façon à ce que les membres du comité stratégique groupe soient en mesure de remplir leurs fonctions.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de renuméroter les articles subséquents.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11145. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127699/64.

(100145453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

DDL, Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 17, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 79.332.

—
Extrait de l'assemblée générale du 10 avril 2009

Résolutions:

Démission de son mandat d'Administrateur de Mr WOITRIN Jean

Démission de son mandat d'Administrateur de Mr DEHE Henri

Démission de son mandat d'Administrateur de Mr SCHWARTZ Claude

Nomination, pour un mandat à durée indéterminée, à la gestion journalière de Mr DODELLER Jean Julien, Directeur d'Usine 17, rue de l'Usine L-3754 Rumelange

Nomination, pour un mandat à durée indéterminée, à la gestion journalière de Mr ADAMY Guy, Responsable Administratif 17, rue de l'Usine L-3754 Rumelange

Radiation des Commissaires aux comptes Mazars & Guerard (Luxembourg) 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

Nomination pour un mandat de un an des Commissaires aux comptes BDO 2, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg

Rumelange, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010127697/20.

(100145253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Maurabia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.937.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 septembre 2010

En date du 6 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Benoît DUVIEUSART en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2010;

- de nommer Mademoiselle Frédérique DAVISTER, née le 9 juillet 1981 à Schaerbeek, Belgique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Philip SWAN, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew LE GAL, gérant de catégorie A
- Madame Claude MEDERNACH, gérant de catégorie B
- Mademoiselle Frédérique DAVISTER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Maurabia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010127770/24.

(100145769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

DMP Investment Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.047.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 24 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127700/10.

(100145284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Duplitape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 13.613.

Assemblée Générale ordinaire du 26.02.2010

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Norbert MEISCH, ayant son domicile au 36 rue Emile Mayrisch L-4240 Esch sur Alzette, administrateur et administrateur-délégué,

M. Jean-Marc MORTAGNE ayant son domicile au 6 rue du Parc L-8005 Bertrange, administrateur

Mme Joëlle GUERY, ayant son domicile à Impasse des Arènes F13270 Fos-sur-Mer, administrateur

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, n° RCS Luxembourg B29501, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

Signature.

Référence de publication: 2010127701/17.

(100145369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Interfiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 77.376.

Résolutions prises par le Conseil d'Administration au cours de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2009

1. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Lucius, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
2. Le mandat d'administrateur-délégué de M. Jean-Claude Lucius, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
3. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Marie Schockmel, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
4. Le mandat d'administrateur de M. Lucien Komes, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
5. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Philippe Mersy, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
6. Le mandat d'administrateur de M. Romain Hilger, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
7. Le mandat de commissaire aux comptes de M. Gérard Wagner n'est pas renouvelé.
8. M. Daniel Fondu, né le 16 juin 1959 à Lobbes (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Référence de publication: 2010127751/27.

(100145269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Erache Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 101.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERACHE INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010127706/11.

(100145560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Even Germany S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 121.940.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of September.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, with professional address at 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "EVEN GERMANY S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 121.940, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the "Company"), pursuant to resolutions of the board of managers of "EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 22nd January 2008.

The minutes of the meeting of the board of managers, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in the aforementioned capacity, has required the undersigned notary to state as follows:

1. The company “EVEN GERMANY S.C.A.” was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27th November 2006, published in the Mémorial C number 185 of 15th February 2007. The Company’s articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on 13th June 2007 published in the Mémorial C number 1861 of 1st September 2007.

2. The Company’s capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY-EIGHT EURO AND SEVENTY-FIVE CENTS (EUR 31,758.75), divided into SIX HUNDRED AND EIGHT (608) “A” Shares and TWENTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-NINE (24,799) “B” Shares each having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) (together hereinafter the “Shares”).

3. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital is set at ONE HUNDRED MILLION EUROS (EUR 100,000,000.-), divided into EIGHTY MILLION (80,000,000) “A” Shares and TWENTY MILLION (20,000,000) “B” Shares, having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each.

The share capital may be increased by the Manager who is authorised for a period of three (3) years beginning on the date of incorporation of the Company to issue further A Shares and B Shares with or without issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as the Manager in its sole discretion may determine and to accept subscriptions for such shares. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time. The Manager is authorised to issue such A Shares and B Shares and under and during the period referred to above by suppressing or disregarding any existing preferential subscription rights of shareholders of the Company.

4. By circular resolutions of the board of managers dated 22nd January 2008, “EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.”, acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND EURO AND FIFTY CENTS (EUR 1,772.50) so as to raise the capital of the Company from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTYEIGHT EURO AND SEVENTY-FIVE CENTS (EUR 31,758.75) to the amount of THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND THIRTY-ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 33,531.25) by the creation and issue of ONE THOUSAND FOUR HUNDRED AND EIGHTEEN (1,418) new class “A” shares of a nominal value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each, issued with a total issue premium of ONE HUNDRED AND FORTY THOUSAND TWENTY-SEVEN EURO AND FIFTY CENTS (EUR 140,027.50). The ONE THOUSAND FOUR HUNDRED AND EIGHTEEN (1,418) new class “A” Shares were issued to investors in the Company on the dates set out in the following table in connection with the completion of the second capital call dated 22nd January 2008:

Subscriber and registered office	No. of class A shares at 1.25 Euro / each	Total issue premium in EUR	Total subscription price in EUR	Date of subscription to class A shares
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (II)	84	8,295	2,000	24 August 2007
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (I)	20	1,975	2,000	19 October 2007
MSA Real Estate III, LLC 2711 Centerville Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 U.S.A.	110	10,862.50	11,000	19 October 2007
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanizacion Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (II)	330	32,587.50	33,000	19 October 2007
Global Wealth Management S.A. 23 quai de Bergues, 1201 Geneva Switzerland	25	2,468.75	2,500	20 November 2007
Caceis Adaptive Vision Investment Walkers House, Mary Street 87 PO Box 265, George Town Grand Cayman, Cayman Islands	25	2,468.75	2,500	20 November 2007
CACEIS Bank S/A R Holdings (A) / GWM Walkers House, Mary Street 87 PO Box 265, George Town Grand Cayman, Cayman Islands	25	2,468.75	2,500	20 November 2007

Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanization Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (II)	74	7,307.50	7,400	20 November 2007
MSA Real Estate III, LLC 2711 Centerville Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 U.S.A.	225	22,218.75	22,500	21 January 2008
Flandria Participations Financières S.A. Avenue Louise 149, 1050 Brussels, Belgium	500	49,375	50,000	21 January 2008
TOTAL	1,418	140,027.50	141,800	N/A

5. The new Shares as well as the share premium have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of ONE HUNDRED AND FORTY-ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 141,800.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary by a letter of BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.C.A. dated 30th August 2010, having received the committed amounts from each subscriber, which proof the notary expressly acknowledges.

As a consequence of such decisions, paragraphs one to four of article 5 of the Articles of Incorporation are amended and now read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company has an issued capital of THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND THIRTY-ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 33,531.25) divided into TWENTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIVE (26,825) shares (the “Shares”) comprising:

I) TWO THOUSAND AND TWENTY-SIX (2,026) “A” Shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25), allocated to the Limited Shareholder(s) (the “A Shares”); and

II) TWENTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-NINE (24,799) “B” shares having a par value of ONE EURO AND TWENTY-FIVE CENTS (EUR 1.25) each, allocated to the Unlimited Shareholder (the “B Shares”).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of TWO HUNDRED THOUSAND AND SIXTY-SEVEN EURO AND FIFTY CENTS (EUR 200,067.50) have been paid on the “A” Shares.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le sixième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Natalie O’SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, avec adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions “EVEN GERMANY S.C.A.”, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.940, ayant son siège social au 73, Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg (la “Société”), en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par “EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.”, société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le “Gérant”) par les résolutions du conseil de gérance du 22 janvier 2008.

Le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance restera, après avoir été signé “ne varietur” par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l’enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d’acter ses déclarations comme suit:

1. La société “EVEN GERMANY S.C.A.” a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 185 du 15 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1861 du 1^{er} septembre 2007.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (31.758,75 EUR), divisé en SIX CENT HUIT (608) actions de classe "A" et VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (24.799) actions de classe "B", chacune d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR).

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à CENT MILLIONS D'EUROS (100.000.000.- EUR), divisé en QUATRE-VINGT MILLIONS (80.000.000) d'actions de classe "A" et VINGT MILLIONS (20.000.000) d'actions de classe "B", ayant chacune une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune.

Le capital peut être augmenté par le Gérant, qui est autorisé pour une période de trois (3) ans à partir de la date de constitution de la société à émettre des actions de classe "A" et de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois à sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles actions. Le Gérant est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des actions de classe "A" et celles des actions de classe "B". Le Gérant est autorisé à émettre de telles actions de classe "A" et de classe "B" durant la période mentionnée ci-dessus tout en supprimant ou en n'ayant égard à quelconque droit de souscription préférentiel des actionnaires de la société.

4. Par les résolutions circulaires du 22 janvier 2008, "EVEN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à R.L.", agissant en tant que Gérant de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (1.772,50 EUR), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (31.758,75 EUR) à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE-ETUN EUROS ET VINGT-CINQ CENTS (33.531,25 EUR) par la création et l'émission de MILLE QUATRE CENT DIX-HUIT (1.418) nouvelles actions de classe "A" d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale de CENT QUARANTE MILLE VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTS (140.027,50 EUR). Les MILLE QUATRE CENT DIX-HUIT (1.418) nouvelles actions de classe "A" ont été émises aux investisseurs dans la Société comme indiqué dans le tableau suivant concernant la conclusion de la deuxième levée de fonds en date du 22 janvier 2008:

Souscripteurs et siège social	Nombre d'actions de 1,25 Euro chacune	Prime d'émission en EUR	Apport total en EUR	Date de souscription des actions de classe A
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanization Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (II)	84	8.295	2.000	24 août 2007
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanization Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (I)	20	1.975	2.000	19 octobre 2007
MSA Real Estate III, LLC 2711 Centerville Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 U.S.A.	110	10.862,50	11.000	19 octobre 2007
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanization Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (II)	330	32.587,50	33.000	19 octobre 2007
Global Wealth Management S.A. 23 quai de Bergues, 1201 Geneva Switzerland	25	2.468,75	2.00	20 novembre 2007
Caceis Adaptive Vision Investment Walkers House, Mary Street 87 PO Box 265, George Town Grand Cayman, Cayman Islands	25	2.468,75	2.500	20 novembre 2007
CACEIS Bank S/A R Holdings (A) / GWM Walkers House, Mary Street 87 PO Box 265, George Town Grand Cayman, Cayman Islands	25	2.468,75	2.500	20 novembre 2007
Pictet Private Equity Investors S.A. 53 rd Street Urbanization Obarrio Swiss Tower 16 th Floor Panama (II)	74	7.307,50	7.400	20 novembre 2007
MSA Real Estate III, LLC 2711 Centerville	225	22.218,75	22.500	21 janvier 2008

Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 U.S.A.				
Flandria Participations Financières S.A. Avenue Louise 149, 1050 Brussels, Belgium	500	49.375	50.000	21 janvier 2008
TOTAL	1,418	140,027.50	141,800	N/A

5. Les nouvelles Actions ainsi que la prime d'émission ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CENT QUARANTE-ET-UN MILLE HUIT CENT EUROS (141.800.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément, par une lettre de BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.C.A. en date du 30 août 2010, qui a reçu les sommes engagées par chaque souscripteur, ce que le notaire soussigné constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, les alinéas un à quatre de l'article 5 des Statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital de la société est fixé à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT TRENTE-ET-UN EUROS ET VINGT-CINQ CENTS (33.531,25 EUR), divisé en VINGT-SIX MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ (26.825) actions comprenant:

i) DEUX MILLE VINGT-SIX (2.026) Actions "A" d'une valeur nominale de UN EUROS ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune ("Actions A"); et

ii) VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTDIX-NEUF (24.799) Actions "B" d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune, allouées à l'Associé Commandité ("Actions B").

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de DEUX CENT MILLE SOIXANTE-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTS (200.067,50 EUR) ont été payées sur les Actions "A".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Natalie O'Sullivan-Gallagher, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 septembre 2010. LAC / 2010/ 39753. Reçu sept cent neuf euros 709,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127708/221.

(100145207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GameStop Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.918.

Les comptes annuels aux pour l'année 2008 se terminant au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127718/10.

(100145600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Scarborough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.660,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.083.

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 17 mai 2010 entre les sociétés:

SCARBOROUGH PARTNERSHIP, un partnership établi en Ecosse et ayant son lieu d'activité principal à 4a Melville Street, Edinbourg, EH3 7NS et

SCARBOROUGH PARTNERSHIP LIMITED, constituée au Royaume-Uni et Wales (n° de Registre 07226121), avec siège social, à Europa House, 20 Esplanade, Scarborough, North Yorkshire, YO11 2AQ.

L'actionnariat de Scarborough Luxembourg S. à r.l. se compose comme suit:

1. Kevin Charles Mc Cabe, né le 25 avril 1948 in Sheffield, Royaume-Uni, demeurant à Franklin Roosevelt 135, Bruxelles 1050, Belgique

Détenant 13.328 Parts sociales de Classe A

2. Simon McCabe, né le 13 octobre 1977 à Whitby, demeurant au The Whitehouse, 13 Deepdale Avenue, Scarborough, North Yorkshire YO11 2AQ, Royaume-Uni

Détenant 833 Parts de Classe B

3. Scott McCabe, né le 4 mai 1975 à Sheffield, demeurant au 1 Orchard Gardens, Malton, North Yorkshire YO17 7NA, Royaume-Uni

Détenant 833 Parts sociales de Classe B

4. SCARBOROUGH PARTNERSHIP LIMITED, constituée au Royaume-Uni et Wales (n° de Registre 07226121), avec siège social, à Europa House, 20 Esplanade, Scarborough, North Yorkshire, YO11 2AQ.

Détenant 1.666 Parts sociales de Classe C

Pour SCARBOROUGH LUXEMBOURG S. à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010128513/28.

(100145870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Fanopi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.264.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 10 juin 2010, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la réélection de Ing-Marie Nordgren-Pihl, Jochum Pihl et Jean-David Van Maele en tant qu'administrateurs et Martina Van Maele en tant que commissaire aux comptes de la société, à compter du 10 juin 2010 jusqu'au 9 juin 2016.

2. Les organes sociaux se composent désormais comme suit:

- Ing-Marie Nordgren Pihl, administrateur
- Jochum Pihl, administrateur
- Jean-David Van Maele, administrateur
- Martina Van Maele, commissaire aux comptes

Pour le compte de Fanopi S.A.

Ing-Marie Nordgren Pihl / Jochum Pihl

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127714/21.

(100145367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GameStop Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.918.

Les comptes annuels aux pour l'année 2009 se terminant au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127719/10.

(100145601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

GEORGES BOISSENET, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 68, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 37.470.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion des associés de la société GEORGES BOISSENET, Société à responsabilité limitée, avec siège social à L- 1460 Luxembourg, 68, Rue d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.470, en date du 14 septembre 2010 que:

1) Madame Corinne STACHLY, gérante technique, a été démissionnée de son poste de gérante technique pour l'institut de beauté de la société,

2) Monsieur Georges BOISSENET, a été nommé comme gérant technique de la société pour les branches "salon de coiffure" et "institut de beauté" pour une durée indéterminée.

Chaque gérant peut engager la société par sa signature individuelle jusqu'à concurrence du montant de deux mille Euros (€ 2.000.-). Au-delà de ce montant, les signatures conjointes des deux gérants seront requises, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Echternach, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127724/19.

(100145373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Facta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.443.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 juin 2010

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de ne pas renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Maurice HOUSSA et de Madame Catherine CALVI, arrivés à échéance, et de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Marco CASAGRANDE, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, commissaire aux comptes, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010128645/25.

(100145278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Global Energy Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.362.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société prises le 13 septembre 2010

Par résolutions écrites en date du 13 Septembre 2010, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

– d'accepter la démission présentée par un administrateur de catégorie B de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 12 août 2010,

– de nommer, avec effet au 12 août 2010 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société ayant pour objet l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, Monsieur Christophe DAVEZAC, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme administrateur de catégorie B en remplacement du gérant de catégorie B ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GLOBAL ENERGY TRADING S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2010127726/18.

(100145446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Graficom, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.865.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 17 septembre 2010

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GRAFICOM
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010127728/17.

(100145289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Inter-Conseil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 136.065.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique tenues en date du 15 septembre 2010 que:

- La démission de Monsieur Arnaud BECKIUS de ses fonctions de Gérant technique de type A à été acceptée avec effet au 30 septembre 2009.

- Madame Arielle MANGIN-HOLTZEM, née le 09/05/1966 à Illange (France), demeurant 30, rue de Reinberg à L-8606 Bettborn à été nommée aux fonctions de Gérante technique de type A à dater du 30 septembre 2009.

La durée du mandat de la nouvelle Gérante technique de type A est indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2010127749/19.

(100145575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

EBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 94.873.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 1^{er} septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.

2. La démission de Jorrit Compvoets en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.

3. Marjoleine van Oort, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

4. Bartosz Szlapka, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

5. Le siège social de la société est transféré du Rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010127705/21.

(100145635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Hanau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.593.

—
Rectificatif du dépôt référencé L090052440 déposé au RCSL en date du 08/04/2009

L'extrait des résolutions de l'associé unique de la société susmentionnée (ref: L090052440) ainsi que le formulaire de réquisition y afférant sont incorrects. En effet là où l'extrait fait mention de la nomination de Mme Kathryn O'Sullivan et de Mr David Turner en qualité de gérant de la société, il y a lieu de lire que Mme Kathryn O'Sullivan et Mr David Turner ont été nommés en qualité d'administrateur de la société.

Référence de publication: 2010127730/13.

(100145755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Horses Farm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.223.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127734/9.

(100145830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Austell Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.619.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2010

Deuxième résolution

Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Laurent JOLY, Directeur de banque, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, de Madame Nathalie REHM, employée privée, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, de Monsieur Michel MULLIEZ, administrateur de sociétés, demeurant 122, Route de Jussy CH-1226 Thonex (Suisse) et de Monsieur Jérôme MULLIEZ, administrateur de sociétés, demeurant Hatherley Horsell Park GU 214LY Woking Surrey (Angleterre), ainsi que celui du Réviseur BDO Compagnie Fiduciaire S.A., 2 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg viennent à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale ordinaire, l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Laurent JOLY, né le 8 juillet 1965 à Vendôme (France), Directeur de banque, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg et de Monsieur Jérôme MULLIEZ, né le 6 juin 1966 à Roubaix (France), administrateur de sociétés, demeurant Hatherley Horsell Park GU 214LY Woking Surrey (Angleterre), pour une nouvelle période de trois ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en tant que nouvel administrateur de la société Madame Nadine VINCENT, née le 6 septembre 1962 à Toulon (France) employée privée, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Le mandat du Réviseur BDO Compagnie Fiduciaire S.A., 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUSTELL FINANCIERE S.A.
Société Anonyme
SGBT AGENT PRESTATAIRE
Signatures

Référence de publication: 2010128610/32.

(100145340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Probus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.718.

L'an deux mil dix, le neuvième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Giulio ZAPPELLI, employé privé, résidant professionnellement au 11 Boulevard Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PROBUS S.A., avec siège social au 11A, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 718 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1289 du 4 juillet 2006, (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par décisions du conseil d'administration de la Société, prises en ses réunions des 18 mai 2010 et 16 juillet 2010.

Les procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés „ne varietur“ par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2.- qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Le conseil d'administration n'est toutefois pas autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

3.- Que dans ses réunions des 18 mai 2010 et 16 juillet 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser deux tranches d'augmentation de capital jusqu'à concurrence respectivement de EUR 714.800 (sept cent quatorze mille huit cents Euros) et EUR 350.000 (trois cent cinquante mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant total d'un million quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 1.095.800), par création de 7.148 et 3.500 actions nouvelles.

4.- La justification de la souscription de capital par l'associé unique et du paiement de EUR 1.064.800 (un million soixante-quatre mille huit cents Euros) est constatée par le notaire instrumentant, sur le vu de deux bulletins de souscription et de deux certificats bancaires.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à d'un million quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 1.095.800) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à d'un million quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (EUR 1.095.800) représenté par dix mille neuf cent cinquante-huit (10.958) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille cent Euros (EUR 2.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giulio Zappelli, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 septembre 2010. LAC / 2010/ 39771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127804/58.

(100145219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.224.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of the month of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Me Sébastien Moies, lawyer, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 52.461, being the sole shareholder of HSBC PRIVATE BANK MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, (hereinafter referred to as the "Corporation"), having its registered office at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 135.224.

The Corporation was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 February 2008, number 331.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder holds all one hundred and twenty five (125) registered shares in issue in the Corporation, so that decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Corporation as follows:

"The object of the Corporation is the holding of participations and interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other businesses, enterprises or entities, the acquisition by purchase, subscription, transfer, contribution or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, contribution or otherwise of stock, bonds, debentures, certificates, notes and other securities or instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Corporation may borrow in any form and proceed by way of private placement or public issue to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of security or instrument.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, businesses, entities or other enterprises in which the Corporation has any financial or other interest or which form part of the group of companies to which the Corporation belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Corporation can perform without limitation all commercial, technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes."

2) Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Corporation to reflect that the operations of the Corporation will not be entrusted to an external and independent auditor but will be supervised by a statutory auditor.

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend the object of the Corporation as set forth in item 1 of the agenda.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 18 of the articles of incorporation of the Corporation which shall read as follows:

"The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of not more than six years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day abovementioned.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu

Me Sébastien Moies, avocat, de résidence à Luxembourg, mandataire de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 52.461 étant l'actionnaire unique de HSBC PRIVATE BANK MANAGEMENT SERCIVES (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, (la "Société"), ayant son siège social à 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.224.

La Société a été constitué par un acte passé pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 février 2008, numéro 331.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique détient l'entière des cent vingt-cinq (125) actions nominatives en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les

suivants: 1) Modification de l'article 3 des statuts de la société comme suit:

"L'objet de la Société est de détenir des participations et intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre affaire, entreprise, entités, l'acquisition par l'achat, la souscription, le transfert, la contribution ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange, la contribution ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou instruments de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats, d'instruments de dettes et de certificats de créance de toute sorte ainsi que dans tout autre type de valeur mobilière ou instrument.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés, affaires, entités ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt financier ou autre ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile ou approprié dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer sans limitation toute opération commerciale, technique et financière ou autre, connectée ou liée directement ou indirectement avec ses objets, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de ses objets."

2) Modification de l'article 18 des statuts afin de refléter que les opérations de la Société ne seront pas confiées à un réviseur d'entreprises externe et indépendant mais seront soumis à la surveillance d'un commissaire aux comptes.

Par conséquent, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société tel que décrit au premier point de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

"Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée n'excédant pas six ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif."

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. MOIES – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: LAC/2010/34276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le vingt-trois septembre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010127736/116.

(100145229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.093.

Extrait de la décision du gérant de la société qui s'est tenue en date du 22 septembre 2010 à Luxembourg.

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010127739/13.

(100145831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Malerbetrieb Burg & Kirch GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6858 Muenschecker, 6, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 50.261.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „MALERBETRIEB BURG & KIRCH GmbH“, aufgenommen in Grevenmacher am 21. September 2010 durch Maître Joseph GLODEN, Notar mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, einregistriert in Grevenmacher am 21. September 2010, Relation GRE/2010/3126, geht hervor:

Herr Stephan Arnold KIRCH, Malermeister, wohnhaft in D-54441 Temmels, Zur Fels 7, wird auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer für alle Betriebssparten der Gesellschaft „MALERBETRIEB BURG & KIRCH GmbH“ ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 23. September 2010.

Joseph GLODEN

Notar

Référence de publication: 2010127779/20.

(100145172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.
